



RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021

Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
11 rue du Maréchal Leclerc
CS 54030 - 49408 Saumur Cedex
Tél. 02 41 40 45 50
www.saumurvalde Loire.fr


SAUMUR
VAL DE LOIRE
AGGLOMÉRATION

SOMMAIRE



- P 04 - INGÉNIERIE ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES
- P 12 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ
- P 20 - EAU ET ASSAINISSEMENT
- P 23 - ENVIRONNEMENT
- P 30 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- P 40 - CULTURE
- P 45 - POLITIQUES SPORTIVES
- P 48 - RESSOURCES HUMAINES
- P 52 - ADMINISTRATION ET MOYENS GÉNÉRAUX



Mesdames et Messieurs,

La préservation de l'environnement est, vous le savez, l'une des trois priorités de ce mandat, aux côtés du développement économique, avec lequel elle doit se conjuguer de plus en plus, et des services aux publics, auxquels elle doit offrir un cadre de vie de qualité.

L'édition de ce rapport de Développement Durable permet ainsi de dresser le bilan de l'ensemble des politiques et actions conduites par notre collectivité, dans le souci d'un développement durable - en matière économique, sociale comme environnementale - du territoire. Elle vient notamment illustrer notre contribution, qui ne cesse de prendre de l'ampleur, en matière de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité, de protection des milieux et des ressources et de dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable.

En accentuant les actions en faveur de l'environnement, de l'air, du climat et de l'énergie, qui ont trouvé à travers le PCAET un cadre et une ambition sur plusieurs années, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire confirme son investissement pour le développement durable et va encore plus loin en s'engageant dans une véritable démarche de transition écologique et en mettant en œuvre un modèle de développement qui répond autant aux besoins fondamentaux des habitants en matière de bien-vivre alimentaire, de santé, d'habitat, de mobilité, de culture qu'aux défis écologiques, sociétaux et économiques.

Cette transition doit interroger nos modes de fonctionnement et notre manière de consommer. De nombreuses actions sont déjà en place dans la collectivité, preuve en est avec ce rapport. Nous devons continuer, amplifier notre action et nous ancrer durablement dans cette démarche de progrès et d'amélioration continue.

Je vous souhaite une belle lecture.

Jackie Goulet
Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
Maire de la Ville de Saumur

A photograph of a modern, multi-story building with a prominent green roof. The building features large glass windows and a glass entrance. The foreground shows a paved plaza with several concrete bollards. The entire image has a green color overlay.

INGÉNIERIE ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

ÉCLAIRAGE LED AU CENTRE AQUATIQUE DE DOUÉ-EN-ANJOU

Suite aux alertes des techniciens sur le fait qu'un simple remplacement des ampoules ne suffisait plus, il fallait prévoir de changer les modules complets. En 2021, la question de passer en LED était une évidence. La période du confinement et la fermeture des piscines furent une opportunité pour lancer les travaux de rénovation en interne.



PERSPECTIVES

Suite au remplacement des 177 luminaires au centre aquatique de Doué-en-Anjou, il a été constaté que le montant des aides CEE n'est pas très important d'où l'intérêt à mutualiser ce type de travaux pour que le montant de l'aide soit plus élevé.

Les perspectives de cette action de rénovation sont de remplacer les éclairages sur :

- les stations d'épuration
- la salle de gymnastique
- le théâtre

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



177

luminaires remplacés par du LED



5 792 €

investis



13 893 Kwh/an

économisés pour les vestiaires/douches et 1 950 Kwh/an pour la zone technique



1,03 T

de CO₂ évités

CRÉATION D'UN TABLEAU DE SUIVI ÉNERGÉTIQUE INTERNE

60

bâtiments suivis

dont

8

aires d'accueil des gens du voyage

et

22

équipements d'eau et d'assainissement

Un tableau de bord a été créé pour analyser les consommations d'énergies de façon simple et intuitive. Basé sur les besoins de chaque service, ce tableau permettra de détecter de façon fiable les dérives de consommations mensuelles pour maintenir notre performance dans le temps. La base de données est en pleine construction.

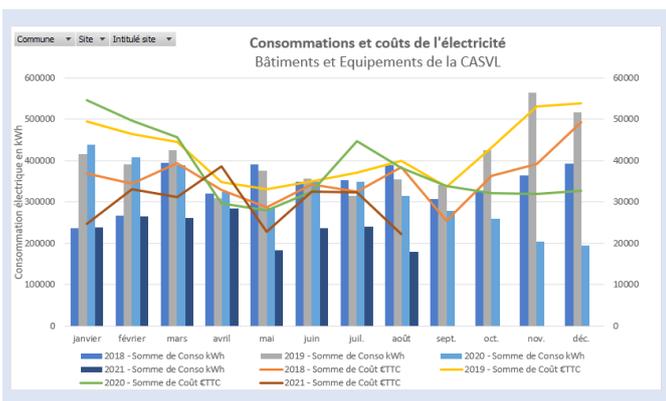
Mise en place d'un tableau de bord des actions de rénovation énergétique, tous services inclus, pour pouvoir visualiser le pourcentage des économies attendues par bâtiment, les investissements liés et notre positionnement par rapport aux objectifs budgétaires, normes et réglementations.

Ce tableau de bord énergie n'est pas le seul moyen de suivi, l'Agglomération a également accès à la plateforme Smileconso du Sieml qui permet de suivre d'autres bâtiments ainsi que les éclairages publics.

PERSPECTIVES

- Ajouter des indicateurs de performance énergétique par type de bâtiments
- Ajouter des cibles de consommations à ne pas dépasser

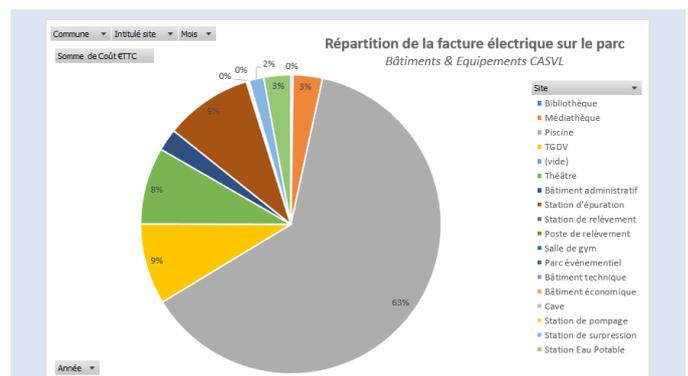
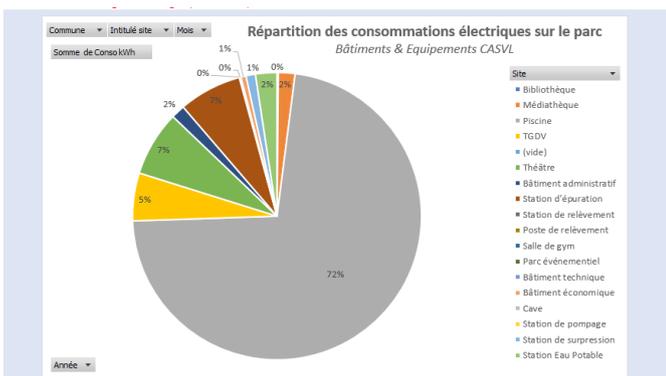
Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+++



De janvier 2018 à août 2021

Consommation électrique totale :
14 557 926 kWh

Facture électrique totale :
1 622 327 € TTC



PROJET DE RESTRUCTURATION DU STADE D'ATHLÉTISME À SAUMUR

La restructuration du stade d'athlétisme Offard de Saumur comprend la rénovation des installations sportives existantes (pistes, aires de lancer, aires de saut...), la rénovation de la tribune, la restructuration du bâtiment et local annexe, le développement des équipements d'athlétisme (aire de lancer, piste d'échauffement...) et la rénovation de l'ensemble des aménagements du site (accès, enceinte, stationnement...). Le chantier a démarré le 20 Septembre 2021 pour une durée d'intervention prévue d'un an.

PERSPECTIVES

L'ancienne conciergerie sera rénovée en salle totalement isolée pour les sport d'eaux avec une toiture terrasse accessible.

L'étude de faisabilité est en cours pour le projet de la maison des sports d'eau, la surface est de 125 m² pour une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 105 000 € HT.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

PISCINE DE LONGUÉ-JUMELLES

Le projet initial de la Communauté de Communes Loire-Longué consiste en la construction, sur un terrain de 5 635 m², d'un hall d'accueil avec sa banque d'accueil, de locaux administratifs et sociaux, d'une zone pieds chaussés - pieds nus, d'un espace vestiaires/sanitaires/douches, d'un espace aquatique, d'un espace technique et de l'aménagement extérieur. La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a décidé de reprendre les études à la phase Projet (PRO) en adaptant le programme. La construction de la piscine couverte à Longué-Jumelles s'est engagée dans une procédure de «chantier vert» qui a pour but de gérer les nuisances environnementales engendrées par les différentes activités liées au chantier. Cette procédure a pour but de répondre à des exigences de développement durable dans le bâtiment et de réduire au minimum l'impact des travaux sur les travailleurs et sur le voisinage.

Sur le volet énergétique, il est décidé de :

- valoriser des énergies renouvelables : Utilisation des panneaux solaires pour le maintien de température des eaux des bassins, par conséquent réduction de la consommation du gaz,
- récupérer des calories au niveau des eaux grises et de la ventilation.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

Travaux (avant projet définitif)

3 768 451 € HT

dont **28 %**, soit 1 075 721 € HT dédiés aux travaux énergétiques :

- 181 155 € pour l'électricité
- 164 112 € pour la couverture
- 165 000 € pour l'éclairage et l'aménagement
- 262 012 € pour le chauffage et la ventilation
- 126 000 € pour les menuiseries extérieures

Travaux

6 547 132 € HT

dont **44 %**, soit 2 919 955 € HT dédiés aux travaux énergétiques :

- 307 780 € pour l'électricité
- 513 227 € pour la couverture
- 740 283 € pour le traitement d'eau
- 1 027 510 € pour le chauffage, le traitement d'air, la plomberie et les sanitaires
- 331 152 € pour les menuiseries

PARTICIPATION À LA CONSTRUCTION DU PÔLE MUTUALISÉ DE FORMATION DU SAUMUROIS ET À SA GESTION AU QUOTIDIEN

Le Pôle Mutualisé de Formation (PMF) est un bâtiment de 4 278 m² construit sur un terrain de 9 200 m² en co-financement de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, de l'État (volet du territorial du CPER) et de la Région.

4 278 m²

de surface du bâtiment



PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Le niveau de performance énergétique visé sur le pôle est équivalent aux critères du label **Effinergie +**.

Le **Besoin Bioclimatique**, également appelé BBio, fait partie des 3 exigences de la réglementation thermique RT2012. Son calcul prend en compte les besoins en chauffage, en éclairage et en refroidissement.

Bbio du PMF : 40,9 points

objectif Bbiomax du label Effinergie+ : 44 points

Le bâtiment respecte le besoin bioclimatique maxi.

Le Cep, **coefficient d'énergie primaire** exprimé en kWh/m²/an, indique les consommations primaires prévisionnelles en chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, climatisation et auxiliaires (pompes, ventilateurs).

Cep du PMF = 46,4 kWhEp/m².an

Cepmax conseillé par le label Effinergie+ = 52 kWhEp/m².an

Le bâtiment respecte la consommation primaire maxi Effinergie+

ÉTANCHÉITÉ A L'AIR

L'objectif fixé est à Q4PA surf ≤ 0.6 m³/h/m² PF

La perméabilité à l'air conditionne dans une large mesure les performances environnementales d'un bâtiment en agissant à la fois sur ses performances énergétiques, la qualité du confort obtenue (thermique, acoustique et qualité d'air intérieur) et la conservation du bâtiment. La valeur limite fixée pour le niveau d'étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment est 0,68 m³/h/m².

Toitures végétalisées à + de

50 %



MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

Le choix des matériaux constituant le PMF est important sur plusieurs aspects : impact environnemental et épuisement des ressources, durabilité et facilité d'entretien, rapidité de construction et qualité sanitaire. Le bâtiment est construit avec du bois comme matériau renouvelable sur une importante partie. Utilisé principalement en charpente et en ossature de façade (mur manteau rapporté sur une ossature béton en poteau poutre), celui-ci est surtout visible depuis l'intérieur du bâtiment et protégé des contraintes extérieures.

Le volume de bois dans la construction est élevé et représente 26 kg/m² allant au-delà de la demande programmatique de 18 kg/m². Cette quantité de matériau biosourcé dans le PMF permet même d'atteindre l'exigence de niveau 2 du label bâtiment biosourcé.

GESTION ET RÉUTILISATION DES EAUX PLUVIALES

Les toitures sont végétalisées à plus de 50% et les matériaux de revêtements extérieurs sont sélectionnés pour leurs capacités d'infiltration. Un système de récupération des eaux pluviales pour l'alimentation en eau des sanitaires est prévu dans l'opération.

QUALITÉ SANITAIRE DE L'AIR

Les matériaux en contact avec l'air intérieur sont choisis pour leur faible dégagement en polluants.



Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



ZA La Saulaie :

- 58 %

des puissances.

Baisse de 61 %

des consommations électriques

(septembre 2020 : 498 kWh

septembre 2021 : 194 kWh)

ZA des Prés Blondeau :

- 41 %

des puissances.

Baisse de 30 %

des consommations électriques

(avril 2021 : 81 kWh

mai 2021 : 57 kWh)

ÉCLAIRAGE PUBLIC

1. RÉNOVATION ET MODERNISATION DES ÉCLAIRAGES PUBLICS

- Parc évènementiel du Breil (Saumur) : Suppression de 3 lanternes sodium (puissance 140 watts) au profit d'éclairage LED (puissance 52 watts)
- ZA la Saulaie (Doué en Anjou) : Remplacement de 2 armoires de commande avec installation d'une horloge programmable à distance et rénovation de 49 points lumineux . Suppression des lanternes sodium (puissance 150 watts) au profit de d'éclairage LED (puissance 55 watts)
- ZA des Prés Blondeau (Gennes – Val – de - Loire) : Remplacement d'une armoire de commande avec installation d'une horloge programmable à distance et rénovation de 12 points lumineux . Suppression des lanternes sodium (puissance 150 watts) au profit de d'éclairage LED (puissance 76 watts)

La mise en route des équipements a été réalisée en mars/avril 2021.

2. ÉVALUATION DES CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES SUITE À TRAVAUX 2020

PERSPECTIVES

Poursuite du programme de rénovation et des modernisation des éclairages publics sur les ZA des Fougerons (Doué-en-Anjou), ZA la Métairie (Longué-Jumelles), dernière tranche Anjou Actiparc de Jumelles (Longué-Jumelles), ZA Moulin du Pin (Vernantes).

Évaluation des consommations électriques suite aux travaux réalisés en 2021.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

CLAUSES SOCIALES D'INSERTION ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'intégration de la clause sociale a été étendue aux marchés de prestations intellectuelles en 2021 ; ce qui a permis à des personnes très éloignées du marché travail d'obtenir des emplois durables au sein des entreprises. Par ailleurs, il est recherché systématiquement l'intégration de la dimension environnementale lors de la passation et l'exécution des marchés publics si l'objet de ces derniers s'y prêtent.

CLAUSE SOCIALE :

Toutes les tranches d'âge ont bénéficié des clauses sociales d'insertion au titre des marchés rattachés à l'Agglomération et à la Ville de Saumur (- de 26 ans, de 26 à 49 ans et + de 50 ans). Les clauses sociales d'insertion sont un formidable atout pour le développement d'une commande publique socialement responsable. Un accompagnement social permet une prise en compte de l'ensemble des difficultés du salarié et une approche globale de la personne.

CLAUSE ENVIRONNEMENTALE :

Les différents vecteurs d'intégration de la dimension environnementale utilisés dans les marchés passés par l'Agglomération sont les suivants :

- L'objet ou la nature même du besoin exprimé,
- Les spécifications techniques intégrées dans les cahiers des charges par références à des normes, labels, performances ou exigences fonctionnelles,
- Les critères d'attribution prenant en compte des aspects environnementaux
- Les conditions d'exécution des prestations (ex : gestion et réduction des déchets, réduction des nuisances, etc.)

APPEL À UNE ASSOCIATION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE :

Afin d'aider ponctuellement le service des Archives dans ses tâches de manutention et logistique. L'ASPIRE intervient pour le déménagement ou le transfert d'archives, et lors du chargement et du déchargement des éliminations annuelles

ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNÉES :

Dans son marché d'entretien des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire, l'Agglomération indique réserver à des structures d'insertion par l'activité économique l'entretien du balisage des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire pour la pratique pédestre, équestre et VTT.

PERSPECTIVES

Engagement de l'Agglomération sur des contrats de travail longue durée pour des personnes éloignées du marché du travail. Le marché concession eau assainissement va générer durant toute sa durée plus de 77 000 heures de travail en insertion.

Développer la démarche d'achat responsable au sein de la collectivité.

Valoriser et développer la clause d'insertion dans les marchés publics afin de favoriser l'intégration professionnelle des publics éloignés de l'emploi.

Nouvel accord cadre voirie en cours de rédaction pour 2022.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	+++
Modes de production et de consommation responsables	

INVESTIR
BIEN-VIVRE

SAUMUR
VALDELOIRE
ACCÉLÉRATION

Construction de 2 ateliers-relais
Zone de la Saulaie
(Doué-en-Anjou - 49)

COORDONNATEUR SPS

ENTREPRISES DE TRAVAUX

DURÉE DES TRAVAUX : 6 MOIS

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ



COOPÉRATION INTER-ENTREPRISES DANS UN BUT D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'Agglomération Saumur Val de Loire est inscrite dans un programme de coopération et de mutualisation inter-entreprises depuis 2016. Initiée à Doué-en-Anjou par un collectif d'entreprises, cette démarche est déployée à Montreuil-Bellay dans les zones d'activités de Méron et de Europe Champagne depuis fin 2019.

Les parcs d'activités économiques sont des lieux de consommation de flux de matières et d'énergie importants, et génèrent des déchets. Aussi le manque de connaissance entre entreprises implantées sur une même zone d'activités ne favorise pas spontanément les démarches de mutualisations. Le programme d'actions a été établi dans le cadre d'une convention de partenariat entre l'Agglomération Saumur Val de Loire et les 3 chambres consulaires jusqu'au 30 décembre 2020.

La démarche initiale repose sur deux actions concrètes au service du programme d'actions Économie circulaire :

- Des diagnostics individuels (matières, matériaux, fluides, RH....) dans le but d'identifier des synergies possibles entre entreprises.
- Des animations thématiques au sein des entreprises implantées sur les zones d'activités.

OBJECTIF PRIORITAIRE : LA CONNAISSANCE ENTRE ENTREPRISES EST UN LEVIER POUR TENDRE VERS UNE MUTUALISATION ADAPTÉE ET OPTIMISÉE

La mutualisation concerne plusieurs types de coopérations : matières, achats, services, espaces, collectes groupées, emplois et formations.

OBJECTIFS FINAUX

- Générer des gains économiques
- Réduire l'impact environnemental
- Participer à la préservation des ressources humaines par la valorisation de filières professionnelles. Attractivité renforcée du territoire et de ses zones d'activités

L'année 2020 a été bouleversée par la crise sanitaire, un contexte exceptionnel avec un confinement total du pays, et deux confinements successifs. Ces confinements ont cependant favorisé l'expérimentation de nouvelles pratiques au sein des entreprises. Cette crise a reconsidéré le rôle de la proximité des entreprises entre elles.

A ce titre, durant la période de confinement, la Direction du Développement de l'Économie et de l'Attractivité (DDEA) a assuré :

1. L'aide à la connexion et la coopération des entreprises.
2. L'aide au renforcement des écosystèmes locaux et des circuits-courts - beaucoup de synergies engagées.
3. Des réunions entreprises en visio (aides, plan de relance, investissement...)

PERSPECTIVES

Poursuite de l'animation du réseau.

Travail sur les enjeux prioritaires actuels des entreprises.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+++

3

réunions inter-entreprises

5,4 T

de collectes DEEE
(Déchets d'équipements
électriques et électroniques)

3

formations mutualisées
concernant 7 entreprises

54

diagnostics.
11 synergies mises en œuvre



PROJET DE RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE À MONTREUIL-BELLAY

La Communauté d'Agglomération porte le projet de la création d'une Réserve naturelle régionale (RNR) d'une partie de la Champagne de Méron à Montreuil-Bellay, conformément aux arrêtés préfectoral et ministériel applicables sur la Zone Industrielle. En 2021, la concertation autour du projet a été développée grâce à la constitution de groupes techniques spécifiques avec les partenaires et acteurs du territoire. Cette année a également permis de poursuivre la rédaction du plan de gestion de la Réserve.

Le projet de RNR a pour objet de permettre :

- la préservation de la nature dans et hors de la zone industrielle, grâce à la mise en œuvre d'actions spécifiques détaillées dans le plan de gestion ;
- la poursuite du projet industriel sur la zone avec l'urbanisation de la zone de Méron et des mesures d'évitement et de réduction.

D'autres enjeux sont au cœur de cette réflexion et concernent le développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ou encore la préservation de la ressource en eau du captage de la Fontaine Bourreau.

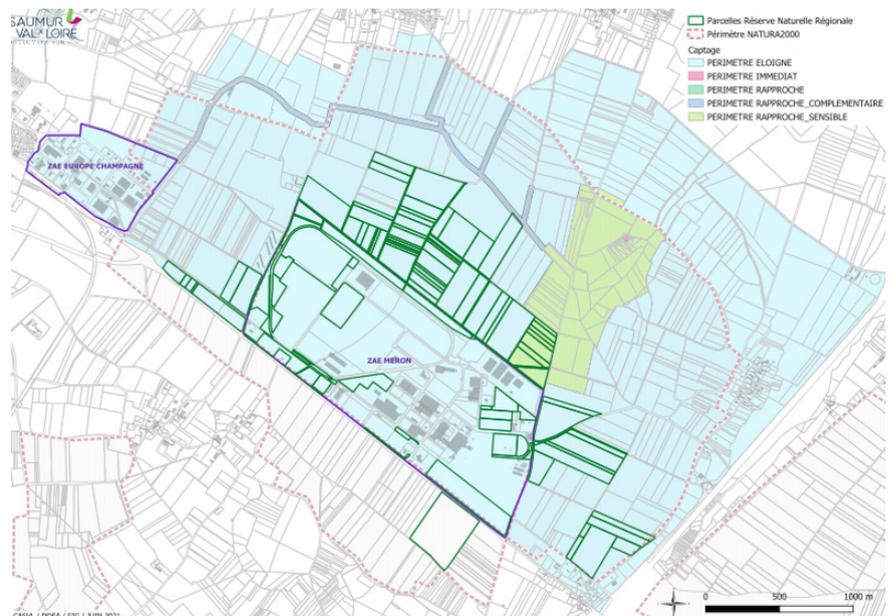


120 Ha

de surface minimale de la future RNR

PERSPECTIVES

L'objectif est un dépôt de la demande de classement en fin d'année 2021 visant à obtenir un avis favorable pour la création de la Réserve naturelle régionale d'une partie de la Champagne de Méron en 2022.



Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

PÂTURAGE SUR LA ZONE INDUSTRIELLE DE MÉRON

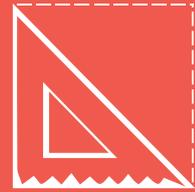
La Communauté d'Agglomération doit mettre en place une gestion des espaces naturels de la zone industrielle de Méron à Montreuil-Bellay, conformément aux arrêtés préfectoral et ministériel applicables. En 2021, la mise en place du pâturage a été testée sur une parcelle. Une clôture mobile a été installée par une entreprise d'insertion et une convention de gestion a été établie avec un éleveur local. Le pâturage a débuté en septembre 2021 à l'aide de 3 ânes et 3 chevaux.

Cette action a pour objectif de permettre :

- l'entretien du couvert herbacé des espaces conservatoires de la zone industrielle,
- le maintien des pelouses sèches et de la biodiversité associée,
- l'avancement de la mise en œuvre des mesures compensatoires à l'urbanisation de la zone industrielle.

PERSPECTIVES

La mise en place du pâturage pourrait être étendue en 2022 à d'autres terrains de la zone industrielle.



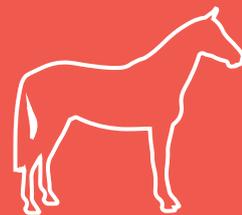
11 Ha

de surface pâturée



3

ânes



3

chevaux

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	



33 341 Ha

de surface boisée,
soit **27%** du territoire



7 835 Ha

de forêt bénéficiant
d'un document de gestion durable,
soit 27% de la surface boisée



1 m³ de bois

=

800 Kg

de CO₂ stockés

CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

La Charte forestière est un outil fédérateur qui permet de développer des actions de développement de la filière bois sur le territoire tout en respectant les multifonctionnalités de la forêt : rôle environnemental, sociétal et économique.

Pour mener à bien cette action, une chargée de mission dédiée à la filière bois a été recrutée en août 2021.

Un diagnostic concerté vient de démarrer. Il sera assorti d'un Plan d'actions co-construit avec les acteurs « filière bois » du territoire.

La Charte forestière est une action inscrite au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

PERSPECTIVES

Mise en œuvre du Plan d'actions de la charte à partir du printemps 2022 et renouvellement au bout de 3 ans.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Lauréate de l'appel à projet régional « projets alimentaires territoriaux » (DRAAF-ADEME-Région), l'Agglomération est engagée depuis novembre 2018 dans un projet alimentaire territorial (PAT).

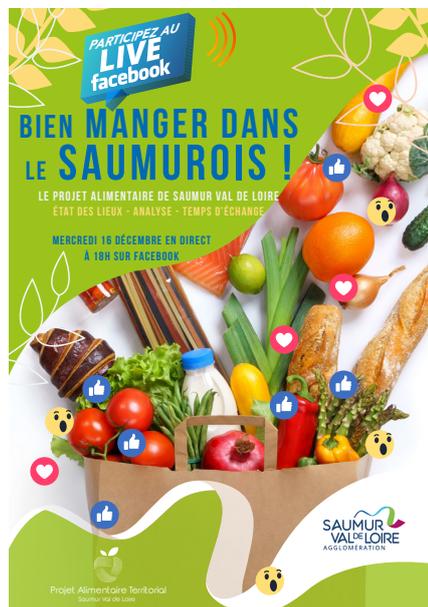
Cette démarche vise à développer durablement les filières agricoles locales et structurer une offre alimentaire de proximité et de qualité, accessible à tous les habitants du territoire.

Le PAT s'articule autour d'un diagnostic, une stratégie de territoire et un plan d'actions qui traitent 4 champs thématiques : économie territoriale et filières, environnement, accessibilité sociale, nutrition-santé.

Le PAT s'inscrit donc dans une démarche transversale, en lien avec les autres politiques publiques portées par l'Agglomération : PCAET, Contrat local de santé, stratégie d'économie circulaire, PLUI...

Le diagnostic a fait l'objet d'une restitution sur internet en direct en décembre 2020.

Au printemps 2021, la concertation a été initiée avec des groupes de travail rassemblant les acteurs du territoire autour d'une même thématique (restaurateurs, commerces, jeunesse). De même, des ateliers de concertation thématiques, invitant tout citoyen à venir s'exprimer sur sa vision du territoire en terme d'alimentation ont été menés. Des pistes d'actions permettant de répondre aux besoins du territoire ont été identifiés lors du diagnostic.



A la suite de cette phase de concertation, l'élaboration du plan d'actions se poursuit.

Le PAT a été labellisé niveau 1 en mai 2021, lui permettant une reconnaissance de l'État et une facilitation d'accès à des financements.

PERSPECTIVES

Les actions proposées lors des ateliers seront compilées, retravaillées et validées par les élus de la Communauté d'Agglomération pour en constituer une feuille de route qui sera validée fin 2021 – début 2022. Plusieurs groupes de travail seront constitués pour initier la mise en œuvre opérationnelle des actions. Un temps fort sera organisé début 2022 pour présenter la feuille de route et le plan d'actions aux acteurs et habitants du territoire.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+++



572

personnes ont visionné la restitution du diagnostic en ligne

4

groupes de travail d'acteurs

57

participants aux 4 ateliers de concertation

150

propositions d'actions

2021-2022

étude

2024

création de la
cuisine centrale

ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA CRÉATION D'UNE CUISINE CENTRALE

Dans le cadre des objectifs politiques de la nouvelle mandature (environnement – développement économique - services au public) et en lien avec les objectifs du PAT (développer durablement les filières agricoles et alimentaires locales, garantir l'accès de tous à une alimentation de qualité et de proximité) la Communauté d'Agglomération s'est engagée dans un projet de cuisine centrale.

L'objectif de ce projet est de fournir des repas de qualité aux établissements de restauration collective du territoire, tout en soutenant les filières locales d'approvisionnement et en garantissant un prix maîtrisé pour la collectivité et les convives.

Une attention particulière sera portée sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'éducation au goût et à l'alimentation. Pour ce faire, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour une étude de faisabilité a été lancée afin de dimensionner le projet (volumes de repas, typologie d'établissements), définir son implantation, le mode de production et de distribution des repas, le modèle économique du projet et son portage juridique.

Cette étude constitue une base nécessaire avant la mise en œuvre opérationnelle du projet. Le groupement de cabinet PH-Partners, Crescendo Conseil et Sofiges a été recruté en juin 2021 pour réaliser cette étude de faisabilité.

PERSPECTIVES

Selon les résultats de l'état des lieux et du diagnostic :

- dimensionnement de la cuisine centrale
- choix d'implantation (une seule cuisine ou une cuisine avec des satellites) et lieu d'implantation
- établissement des statuts de la structure juridique
- étude sur les besoins en approvisionnement de la cuisine centrale
- phase opérationnelle de création de la cuisine centrale



Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+++

CRÉATION ET ENTRETIEN DE LIAISONS DOUCES (CYCLABLES) SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire crée des liaisons de loisirs cyclables dont elle assure ensuite l'entretien du balisage en partenariat avec les communes.

Les panneaux de jalonnement sont géolocalisés par le Service Système d'Informations Géographiques (SIG). Les communes assurent la veille sur le terrain sur la base d'un carnet d'itinéraire fourni par l'Agglomération. En cas de nécessité de remplacement de panneau, cette dernière fournit le panneau et les services de la commune le posent.

Le montant de l'entretien varie chaque année en fonction des besoins.



PERSPECTIVES

Élargissement à d'autres actions portées par l'Agglomération.



Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	



200 Km

de liaisons cyclables



EAU ET ASSAINISSEMENT

NOUVEAU CONTRAT DE DÉLÉGATION SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT : UN VOLET DÉVELOPPEMENT DURABLE IMPORTANT

Extraits des engagements pris par la SAUR dans le contrat de délégation de service public :

[...]

GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS AVEC :

- un entretien zéro-phyto des espaces verts
- 46 sites eau et assainissement diagnostiqués par un naturaliste et suivis selon un plan de gestion de la biodiversité dès 2022
- Mise en œuvre de l'éco-pâturage pour 11 Ha sur 12 sites assainissement dès 2021

DÉPLOIEMENT SUR LA STEP DE BELLEVUE DE :

- 4 panneaux pédagogiques pour un parcours enrichi « eau et biodiversité »
- 5 ruches pour la préservation de la biodiversité et la sensibilisation
- la définition d'un plan de gestion écologique dédié au site
- la mise en œuvre d'un inventaire faune et flore deux fois sur la durée du contrat

GESTION DES DÉCHETS

- 100 % de boues d'épuration valorisés par épandage
- un plan de valorisation des déchets privilégiant le recyclage et les structures de traitement locales

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

- utilisation de 100 % d'électricité verte pour l'alimentation des sites
- optimisation des réactifs mis en œuvre
- réalisation d'un bilan carbone initial et suivi annuel
- mise en circulation de 14 véhicules BioGNV (Gaz naturel pour véhicule)
- économie de consommation en eau du service Eau potable à hauteur de 6 470 m³/an dès 2022

ACTION LOCALE

- participation au concours régional économie circulaire
- garantie entre 25 et 30 % du CA affecté à des achats sur le territoire du concédant
- obtention de la note 5A pour le référentiel Orée chaque année

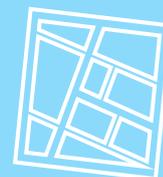
[...]

PERSPECTIVES

Ces objectifs seront contrôlés par la Communauté d'Agglomération pendant toute la durée du contrat.

Pour la consommation énergétique, ce point fait également partie des enjeux de performance et le délégataire est rémunéré sur son atteinte des objectifs définis.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



11 Ha

en éco-pâturage



14

véhicules BioGNV



DÉMATÉRIALISATION DES AVIS DU SERVICE

Depuis fin février 2021, la dématérialisation des avis sur les documents d'urbanisme et sur les contrôles SPANC est effective.

Les rapports sont signés numériquement et adressés par mail aux mairies ou aux usagers concernés.

Ces documents peuvent être volumineux avec de nombreuses pages. Cela représente une économie en termes d'utilisation de papier mais également en termes de transport.

PERSPECTIVES

Maintien sur le long terme de la dématérialisation des avis urbanisme et des rapports SPANC qui a donné entière satisfaction sur le gain de temps et la réduction de la consommation des consommables (papier, affranchissement, encre).

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

Installation ANC

Etude de sol réalisée **Oui**
Aptitude du sol **Moyenne**
Nature du sol **calcaire**
Hydromorphie **Néant**
Type de perméabilité **bonne (entre 50 et 200 mm/h)**
Perméabilité **91,00 mm/h**
Hydrogéologie _____
Présence nappe phréatique **Oui à environ 7 mètres de profondeur**

Description de la filière d'assainissement

Nature	Description
Fosse toutes eaux	
Fosse toutes eaux	
Filtre à sable vertical non drainé	

N'afficher que les éléments actifs

Contrôles et interventions sur l'ANC

Nature	Date de dépôt / contrôle	Avis
Réalisation	18/10/2021	R1 Installation conforme avec réserves



ENVIRONNEMENT



NETTOYONS LE THOUET

Depuis 7 ans, la Communauté d'Agglomération s'associe à l'opération nationale « Nettoyons la Nature » initiée par l'enseigne E. Leclerc en organisant localement un événement appelé « Nettoyons le Thouet ». Pour cette manifestation, la Communauté Agglomération fait appel aux associations et aux bénévoles pour ramasser les déchets le long du Thouet.

Les partenaires de cette journée sans qui elle n'aurait pas pu se tenir étaient les suivants :

- Le Centre E. Leclerc Saumur pour les kits de ramassage et l'exposition photos dans la galerie de l'hypermarché
- Le Club de canoë de Montreuil Bellay pour l'organisation «décentralisée» de l'évènement à Montreuil-Bellay
- Kyrielle pour le transport, la mise à disposition des bennes et le traitement des déchets collectés
- La Ville de Saumur pour le prêt des tables, chaises et remorque de ramassage pour la collecte à cheval
- L'association d'insertion «Antenne - Information - Emploi Développement», prestataire pour ramasser les déchets collectés sur les circuits
- Les écuries Saint Nicolas avec son meneur et le cheval « Actyon » pour la collecte des déchets
- La Boulangerie Joseph, prestataire pour les sandwiches
- Biocoop Saumur pour les pommes, poires et jus de pomme
- Le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine pour le prêt de toilettes sèches



75

participants



1 660 kg

de déchets ramassés dont
540 kg de ferraille, 120 kg de verre,
920 kg de tout-venant
et 80 kg d'emballages

16,4 km

de rives parcourues



Les associations participantes étaient l'association de pêche « le Roseau Saumurois », la pension de familles ADOMA, le club de plongée de Saumur (JASP) et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Sans oublier tous les bénévoles venus de façon individuelle ou en famille.

PERSPECTIVES

Action renouvelée en 2022

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	

KYRIELLE : COMPOSTAGE PARTAGÉ, LE COMPOSTAGE POUR TOUS !

KYRIELLE propose des solutions pour les habitants qui souhaitent composter mais qui ne peuvent avoir de composteur individuel, faute de place. Ainsi des sites de compostage partagé sont mis en place en pied d'immeuble, dans les quartiers, dans les communes ou même dans certains établissements, de manière à ce que les usagers en disposent à proximité de leur lieu d'habitation, de travail ou de trajets quotidiens.

Chacun des sites est géré par des référents formés pour vérifier les dépôts, entretenir et faire remonter les informations nécessaires. Les équipes de KYRIELLE font un travail de sensibilisation à la rencontre des habitants pour leur expliquer le principe du compostage et lever les éventuelles inquiétudes. Une fois le site installé, l'agent technique de KYRIELLE assure un suivi des sites de compostage partagé, corrige notamment les éventuelles déséquilibres ou dégradations : trop d'eau, trop sec, casse...

En 2021, deux sites de compostage partagé ont été installés à Montsoreau et trois à Villebernier. Cinq autres sites ont été mis en place à Saumur, ville-centre disposant du plus grand nombre d'habitat collectif sans possibilité de composter. D'autres sites ont été installés dans des établissements, comme par exemple dans le camping de Montsoreau.

LES BIENFAITS DU COMPOSTAGE

Le compostage permet de réduire d'un tiers la quantité de déchets produits. On réduit ainsi les tonnages à collecter par les camions (économie d'énergie et réduction de la pollution) et le coût de traitement des déchets pour la collectivité. Composter permet aussi d'obtenir du compost. Véritable allié du jardinier, il enrichit le sol, l'aère, favorise le maintien de l'humidité et participe à entretenir la vie dans le sol. Grâce à cet amendement riche et naturel, plus besoin de fertilisant chimique. Petit plus, les composteurs sont des réserves de biodiversité.

Le compost produit sur les sites de compostage partagé est ainsi distribué aux habitants qui le souhaitent.

INSTALLATION D'UN COMPOSTEUR AU SIÈGE DE L'AGGLOMÉRATION

Un composteur a été installé au siège, au sein de l'espace vert, pour les agents de la collectivité se restaurant sur place. Une communication a été faite auprès de l'ensemble des agents, mais peu utilisent le service pour le moment. En effet, la production de déchets est très faible, voire inexistante, les agents apportant la plupart du temps des plats préparés maison n'engendrant pas de déchet.

PERSPECTIVES

Cette action est inscrite dans le Programme de Prévention des Déchets 2021-2027 de Saumur Val de Loire. Le développement de ces sites permettra de répondre à l'obligation qui est faite aux collectivités de permettre le tri des biodéchets pour tous.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++



35 %

de réduction
des déchets ménagers

55

sites de compostage partagé
sur le territoire





Participation de

50%

de la facture d'achat
d'un poulailler
dans la limite de 75€



150 kg

de déchets alimentaires
par an évités



150 à 200

œufs pondus par an
pour une poule

KYRIELLE : UN TOIT POUR AILES

Les habitants sont de plus en plus nombreux à vouloir adopter des poules pour avoir des œufs frais et pour réduire leurs déchets. Cet engouement touche aussi les habitants n'ayant jamais élevé de poules. Des initiatives de type « adoption » de poules existent depuis plusieurs années dans des communes du territoire (Parnay, Neuillé...). Certaines écoles ont même aménagé des poulaillers comme à Antoigné.

En 2021, KYRIELLE a mis en place l'opération « Un toit pour ailes ». Elle consiste à encourager les habitants à accueillir des poules dans leur jardin ou cour en participant financièrement à l'achat de poulaillers.

Un accompagnement de terrain est aussi mis en place pour convaincre et informer les habitants. Une charte d'information est proposée pour assurer l'engagement des habitants à prendre soin de l'animal jusqu'à sa fin de vie naturelle.

Cette opération est réalisée en partenariat avec certaines communes engagées dans l'adoption de poules.

PERSPECTIVES

Afin de faire le lien avec la récupération de matériaux, il sera étudié la possibilité de faire un tutoriel sur la fabrication d'un poulailler à partir de matériaux de récupération. Pour les habitants se lançant dans cette démarche, ils pourront bénéficier de matériaux trouvés en déchèterie et mis de côté par les agents de KYRIELLE. Des ateliers « fabrication » seront à développer pour accompagner les habitants dans cette démarche et les sensibiliser à la prévention des déchets d'une manière générale.



Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

FORMATION DES ÉLUS

« AGIR POUR REDYNAMISER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS MON TERRITOIRE »

Particulièrement sensibles aux impacts du changement climatique, notre territoire est amené à se préparer dès aujourd'hui aux situations de demain. Dans cet objectif, l'agglomération, dans le cadre de son PCAET a été retenue par l'ADEME Pays de la Loire pour accueillir la formation « Agir pour redynamiser la transition écologique dans mon territoire ». Cette formation avait pour objectif d'inspirer les élus pour redynamiser le projet politique de transition écologique de notre territoire en posant les clés nécessaires à la mise en œuvre des actions.

La formation a eu lieu le mercredi 13 janvier 2021 et était à destination des membres de la commission Transition énergétique et Mobilités, des élus et des directeurs.



Au programme de cette formation:

- Contexte et enjeux de la transition écologique (TE) pour mon territoire
- Compétences et gouvernance de la TE pour mon territoire
- Outils et leviers pour agir sur mon territoire
- Actions et projets pour consolider la TE sur mon territoire
- Ma feuille de route pour agir en faveur de la TE avec des idées d'actions concrètes

Sur les 20 thématiques proposées par l'ADEME, trois ont été sélectionnées en amont par les membres de la commission Transition énergétique et Mobilités suite à un sondage : adaptation au changement climatique, économies d'énergies, mobilité durable.

Cette formation a été financée par l'ADEME des Pays de la Loire et animée par Laurent Godineau du cabinet Intermezzo.

PERSPECTIVES

Poursuite des temps de formation des élus sur des sujets en lien avec la transition écologique.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	



22

participants



2h30

de formation

7

collectivités
des Pays de la Loire
impliquées

2

parcs naturels régionaux
concernés

2

semaines de résidence
à Montreuil-Bellay et à Allonnes

5

représentations sur le territoire
Saumur Val de Loire

PROJET

« DESTINATION KATALYSE »

Comment innover avec la société pour mettre en place la transition écologique autant environnementale que sociétale ? Comment écrire ensemble ce récit de transition écologique du territoire ? C'est le fil rouge du projet artistique et culturel « Destination Katalyse ».

Impliquée dans la transition écologique, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire s'est engagée dans la mise en place d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et d'un Projet alimentaire territorial (PAT) afin de s'adapter au changement climatique.

Dans cet objectif, l'Agglomération s'est associée à 6 collectivités des Pays de la Loire dans un projet d'envergure régionale autour du projet artistique et culturel original : « Destination Katalyse ». Cette initiative est portée par les Parcs naturels régionaux Loire-Anjou-Touraine et de Brière, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, la Communauté de communes Baugeois-Vallée, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Retz et Saint-Nazaire Agglomération, en partenariat avec la Compagnie Spectabilis et le réseau GRAINE Pays de la Loire.

Via une première étape de collecte de la parole des habitants, la démarche a consisté d'abord à les questionner sur leur perception des changements climatiques. Leurs témoignages, transformés en traces et rumeurs par des performances artistiques, sont venus notamment nourrir l'écriture d'un spectacle : « Le cabaret des métamorphoses », initié par la compagnie Spectabilis en résidence sur chacun des territoires.

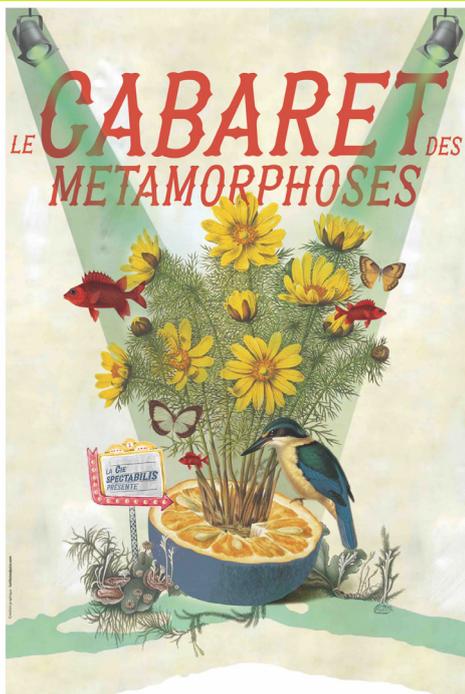
Désireux d'embarquer avec eux un maximum d'acteurs, institutionnels, individuels ou associatifs dans la création de leur pièce, l'idée de « Destination Katalyse » fait son chemin. Sont alors imaginés des moments festifs et conviviaux autour des résidences de la compagnie, pendant lesquels les habitants ont été conviés à apporter leur vision du changement climatique et inventer leur territoire en 2050. Au travers de ces rencontres entre entrepreneurs, membres d'association, élus, agriculteurs, le projet Katalyse souhaite favoriser une meilleure connaissance entre les habitants d'un même territoire et impulser la mise en œuvre de projets locaux et communs.

Ce projet bénéficie du soutien financier de l'ADEME des Pays de la Loire.

PERSPECTIVES

Après une 1^{ère} représentation dimanche 17 octobre 2021 au PAMA à Allonnes, le spectacle sera en tournée :

Samedi 7 mai à la salle des Loisirs des Verchers-sur-Layon à 20h
Dimanche 15 mai à la Closerie de Montreuil-Bellay à 16h
Dimanche 22 mai au Centre culturel le Cube à Longué-Jumelles à 16h
Mercredi 25 mai à la salle des Loisirs de Chênehutte à 20h



Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	

ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Dans son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire se donne pour objectif de devenir un « territoire à énergie positive » d'ici 2050, c'est à dire un territoire qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme – d'abord en réduisant ses besoins énergétiques de 50 % puis en subvenant aux besoins restants par des énergies renouvelables locales.

Afin de répondre à ces objectifs, la Communauté d'Agglomération a décidé d'élaborer un schéma directeur des énergies renouvelables (SDEnR). L'enjeu de ce schéma est de définir une stratégie territoriale partagée et de créer les conditions favorables à sa mise en œuvre opérationnelle via des projets ancrés localement.

Pour construire ce schéma directeur, la Communauté d'Agglomération se fait accompagnée par le cabinet ESPELIA et le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Maine et Loire (SIEML). La mission a débuté en décembre 2020 par une phase de diagnostic et s'est poursuivie au printemps par des ateliers de travail avec les élus communautaires. Trois ateliers ont eu lieu sur le photovoltaïque, l'éolien et la méthanisation, et la chaleur renouvelable (bois, solaire thermique, aérothermie, géothermie). Le travail en cours va permettre à la collectivité de planifier le développement des énergies renouvelables sur son territoire, mais aussi de définir son rôle et son positionnement dans le développement des différentes filières d'EnR.

En septembre 2021, une phase de concertation a débuté avec les élus et les partenaires locaux concernés par les différentes filières d'énergies renouvelables pour co-construire le programme d'actions. Ce projet bénéficie du soutien financier de l'ADEME des Pays de la Loire.

Ateliers de concertation avec les élus et les partenaires de juin à septembre 2021 au Théâtre le Dôme.



PERSPECTIVES

L'objectif est de valider le schéma directeur des EnR fin 2021 - début 2022, et de rentrer dans la phase opérationnelle dès 2022.

Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	+++

- 50 %

de consommation d'énergie d'ici 2050

Objectif : territoire à énergie positive



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

MODÉRATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS

La gestion économe de l'espace est un objectif majeur de la politique publique d'aménagement du territoire pour l'Agglomération Saumur Val de Loire compétente depuis 2017 pour les plans locaux d'urbanisme. (PLU).

La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés.

A cet effet, des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace ont été assignés aux documents d'urbanisme par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Saumurois approuvé en mars 2017, à savoir à l'horizon 2030 une réduction de 55 à 57 % de la consommation foncière 2002-2012 soit au plus 730/750 ha.

Les plans locaux d'urbanisme (PLU) du territoire traduisent la nécessité de maîtriser le développement urbain, d'assurer l'utilisation économe des espaces naturels et de préserver les espaces affectés aux activités agricoles et forestières. Ils doivent traduire concrètement les objectifs du SCoT.

Après l'approbation du PLU intercommunal (PLUi) du Douessin en décembre 2016, celui du secteur « Saumur Loire Développement » en mars 2020, le PLUi du secteur « Loire-Longué » et les PLU de Gennes-Val-de-Loire et de Tuffalun ont été approuvés en juin 2021.

En l'espace de moins de 5 ans le nouveau territoire s'est doté de documents d'urbanisme de nouvelle génération répondant aux objectifs du SCoT.

Par rapport à la décennie précédente, les PLU de l'Agglomération fixent globalement sur leur territoire un objectif de limitation de la consommation d'espace de 52 % soit 322 ha bien en deçà du plafond du SCoT.

Pour y parvenir, la priorité est mise sur la densification des villes, bourgs et villages afin de limiter l'étalement urbain et le mitage des espaces agricoles et naturels, limitant les incidences sur les milieux et espèces. De même pour l'habitat, les zones d'extension se voient imposer des seuils de densité minimale.

Ainsi, selon les territoires de 33 à 75% (30 % minimum pour le SCoT) des nouveaux logements seront à réaliser à l'intérieur des enveloppes urbaines et les extensions urbaines consommatrice d'espaces NAF limitées à 322 ha (soit 0,25 % du territoire de la Communauté d'Agglomération) en continuité immédiate des agglomérations. Ces chiffres sont valables sur la durée du document d'urbanisme (10 à 15 ans).

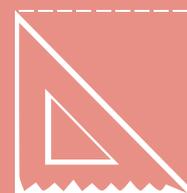
Les documents d'urbanisme de l'Agglomération permettent une modération conséquente de la consommation d'espace dans les années à venir par rapport aux périodes précédentes du fait d'une optimisation de la consommation d'espaces liées au secteur de l'habitat et de l'économie.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	



33 à 75%

des constructions neuves à réaliser dans les enveloppes urbaines du territoire



322 Ha

d'extensions urbaines maximum pour les dix prochaines années

OPAH

3

Opérations Programmées
d'Amélioration de l'Habitat
et de Renouvellement Urbain



3,2 M€

financés par l'Agglomération



5 ans

d'OPAH-RU

DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL HABITAT « ANJOU CŒUR DE VILLE »

S'articulant comme « volet habitat » des programmes nationaux de revitalisation « Action Cœur de Ville » (Saumur) et « Petites Villes de demain » (Montreuil-Bellay, Allonnes et Longué-Jumelles), le dispositif départemental « Anjou Cœur de Ville » a notamment pour objectif d'accompagner le réinvestissement du parc privé, la restructuration de logements et de limiter l'étalement urbain.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire assure la maîtrise d'ouvrage de ce dispositif sur son territoire qu'elle a proposé à ses communes membres.

Au terme d'études réalisées sur les centralités ayant permis d'élaborer les programmes d'actions, des Opération(s) Programmée(s) d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ont été lancées pour 5 ans pour offrir un accompagnement technique et financier. Étant à destination des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs éligibles des centres-villes / centres bourgs pour leurs projets de travaux en amélioration énergétique, adaptation logement, traitement de l'habitat dégradé sur leurs logements.

Un opérateur dédié (Société Publique Locale ALTER PUBLIC) a été sélectionné à l'issue des trois consultations pour les prestations de suivi d'animation des trois OPAH-RU.

Outre la prestation générale d'animation, l'opérateur a pour mission la veille foncière des périmètres, le repérage des situations de mal-logements et l'assistance des communes pour la mise en œuvre des actions coercitives qui seraient rendues nécessaires dans le cadre de ces dispositifs.

OPAH-RU MONTREUIL-BELLAY, VIVY ET FONTEVRAUD L'ABBAYE :

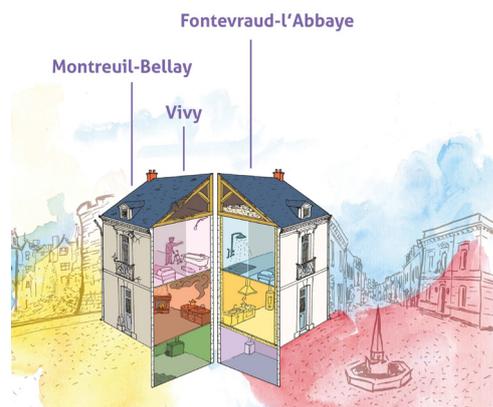
126 cibles de travaux, pour les 5 années de l'opération (Montreuil Bellay : 71 cibles ; Vivy : 34 cibles ; Fontevraud-l'Abbaye : 21 cibles) à destination de périmètres de centre-ville regroupant 490 logements.

Ce programme permet de mobiliser un montant avoisinant 2 millions d'euros d'aides et subventions des différents partenaires (ANAH et CD49). Pour la participation au financement des travaux, l'Agglomération s'engage à hauteur de 163 000 €.

L'Agglomération porte par ailleurs le coût financier de la mission d'animation du programme pour 724 812 €.

Parties prenantes, les communes engagées complètent les dispositifs de financement des travaux :

- Montreuil-Bellay : 90 000 €
- Vivy : 102 000 €
- Fontevraud-l'Abbaye : 17 000 €



OPAH-RU DU CŒUR DE VILLE DE SAUMUR :

Le programme d'amélioration de l'habitat de la Ville centre portera ses actions sur 495 cibles pour un montant global d'aides aux travaux avoisinant les 3,9 millions d'euros (tous partenaires et tous dispositifs d'accompagnement confondus) à destination du périmètres de centre-ville comptabilisant 1 010 logements.

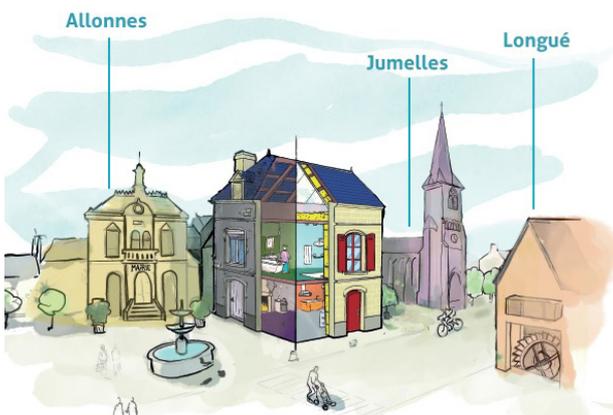
Pour ce dispositif qui constitue le volet « habitat » du programme Action cœur de Ville, des aides supplémentaires de l'Agglomération et de la ville de Saumur pour lutter contre la vacance de logements viennent compléter les interventions standards sur lesquelles abondent l'ANAH et le CD49 s'engagent à hauteur de 2,7 millions d'euros.

La Communauté finance les aides aux travaux pour 445 K€ et porte financièrement le recrutement de l'opérateur pour 886 K€. La Ville s'engage de son côté pour 755 875 € d'aides.

Au total l'Agglomération s'engagera sur cette opération à plus de 1,3 million d'euros.



OPAH-RU MULTI SITES SUR LES COMMUNES DE ALLONNES ET LONGUÉ-JUMELLES :



Les aides porteront sur 121 cibles de travaux - (Allonnes : 52 cibles ; Longué-Jumelles :69 cibles) pour un montant global d'aides aux travaux de plus de 2 millions d'euros ouvertes aux 772 logements de ces périmètres.

Les abondements aux propriétaires représentent 147 000 € pour l'Agglomération auxquels s'ajoutent les coûts de recrutement de l'opérateur pour un montant de 750 972 € soit un montant total d'engagement de 897 972 €.

Les partenaires ANAH et CD 49 financent plus d'1,5 million d'euros.

Les communes viennent parfaire ces actions par des aides complémentaires représentant 110 000 € pour la commune d'Allonnes et 290 000 € pour les centre(s)-ville(s) / centre(s)-bourg(s) de Longué et Jumelles.

Au total l'Agglomération s'engagera sur le programme Anjou Cœur de Ville en financement de l'ingénierie et des aides aux travaux pour un montant avoisinant 3,2 millions d'euros.

PERSPECTIVES

Poursuite des objectifs sur les prochaines années des trois OPAH-RU et intégration de trois communes supplémentaires – Gennes-Val-de-Loire (pour 3 centralités) – Bellevigne-les-Châteaux (pour 3 centralités) et Vernantes - en phase préopérationnelle du dispositif pour une étude à mener sur les années 2022-2023.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+



ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS

Démarche volontaire d'élaboration d'une stratégie de mobilité sur le territoire, le Schéma de développement des Mobilités de la Communauté d'Agglomération « **Demain, TOUS mobiles en Saumurois** » fixe des orientations adaptées et concrètes aux différentes problématiques de mobilité, en lien avec les autres politiques publiques de l'Agglomération et des territoires voisins :

- rendre effectif le droit à la mobilité pour tous
- intégrer les spécificités du territoire
- couvrir l'ensemble du ressort territorial
- articuler l'offre avec les territoires voisins
- faire un état des lieux des actions existantes
- définir les mesures et actions prioritaires à mettre en place
- prendre en compte les plans de mobilité employeurs et autres mesures de politiques transversales.

La stratégie du schéma de développement de la Communauté d'Agglomération résulte d'un travail de partenariat avec les communes, les entreprises, les habitants et les associations (par le biais d'ateliers lors du forum de la mobilité en 2019 et de la réunion du comité des partenaires du 4 mars 2021) qui a permis de faire ressortir les problématiques locales, et de faire émerger une stratégie partagée par tous s'intégrant dans la démarche du PCAET de l'Agglomération.



Le schéma de développement des mobilités de l'Agglomération entend répondre à des enjeux de développement durable :

- Sociaux : accessibilité du territoire et aux services, lutte contre l'exclusion,...
- Environnementaux : diminution de gaz à effets de serre, réduction des particules fines,...
- Économiques : accessibilité à l'emploi, vulnérabilité énergétique,...
- Attractivité du territoire – marketing territorial : territoire riche en choix alternatifs,...

Le présent schéma s'inscrit donc comme un document de programmation pour l'élaboration d'une politique communautaire cohérente techniquement et financièrement qui répondra aux objectifs suivants :

Objectif 1 : offrir un service essentiel : la Mobilité

Objectif 2 : créer et gérer de manière globale les services de mobilités

Objectif 3 : répondre aux enjeux environnementaux et au défi climatique en particulier

Partant de cette stratégie partagée, 5 axes ont été déterminés par le groupe de travail « schéma de développement des mobilités » issu de la Commission « mobilités ». Axes déclinés à travers 12 actions pour structurer la politique de la Communauté d'Agglomération.

AXE 1 : AMÉLIORER LE MAILLAGE ROUTIER POUR DÉVELOPPER LES CONNEXIONS AVEC LES PÔLES STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

Fiche action 1 - Développer une politique de partage de la voirie : sécuriser les routes départementales et communales et les pistes cyclables existantes

Fiche action 2 - Compléter le maillage d'aires de covoiturage (aménagement complémentaire pour certaines et aires de covoiturage communales), identifier les aires de covoiturage du territoire et extra-territoriale et privilégier l'intermodalité avec le vélo

Fiche action 3 - accompagner le développement à l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques et vélos électriques

AXE 2 : PROPOSER DES DÉPLACEMENTS ALTERNATIFS SÉCURISÉS, CONFORTABLES ET COMPÉTITIFS

Fiche action 4 - Développer les infrastructures piétonnes et cyclables sécurisées et confortables

Fiche action 5 - Optimiser les réseaux de transports collectifs existants, structurer l'intermodalité et répondre aux besoins actuels

AXE 3 : RENFORCER LE LIEN SOCIAL GRÂCE À LA MOBILITÉ

Fiche action 6 - Proposer une plateforme solidaire de mobilités partagées (covoiturage, autopartage...)

Fiche action 7 - Proposer des services mobiles aux habitants en dématérialisant les titres de transport tout en favorisant l'information voyageur en temps réel

AXE 4 : CONFIRMER LA CULTURE DE LA MOBILITÉ DURABLE SUR LE TERRITOIRE

Fiche action 8 - Intégrer la dimension mobilité aux documents d'aménagement du territoire

Fiche action 9 - Sensibiliser et accompagner les publics à l'usage des mobilités en organisant des événements sur le territoire

Fiche action 10 – Accompagner la réalisation de Plans de Déplacements Entreprises (PDE) pour celles qui sont volontaires

AXE 5 : ANIMER ET SUIVRE LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS

Fiche action 11 - Associer et mobiliser les habitants et les entreprises au développement des mobilités pour favoriser l'exemplarité de notre territoire

Fiche action 12 – Valoriser l'action de la collectivité par un plan de communication sur les services de mobilités du territoire

Le schéma de développement des mobilités a été validé le 29 juin 2021.

PERSPECTIVES

Mise en œuvre du schéma des mobilités à partir de septembre 2021.

Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++



5

axes de travail



12

fiches action à mettre en œuvre

ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

La loi d'orientation des Mobilités promulguée fin 2019 prévoit de tripler la part du vélo d'ici à 2024 : de 3 à 9 %.

Le Schéma Directeur Cyclable de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire s'inscrit dans cette logique et dans le schéma des mobilités, en faveur de la qualité des services de mobilités apportés aux citoyens et de la revalorisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture.

Le schéma directeur cyclable s'articule autour de 3 actions principales qui visent à mener une politique cyclable cohérente et réaliste à l'échelle de l'Agglomération et répondre aux enjeux globaux de la problématique des déplacements.

Il s'agit de :

- développer les infrastructures pour aménager un réseau maillé et continu, complémentaires des réseaux des autres collectivités, permettant les déplacements à vélos, notamment utilitaire, dans de bonnes conditions de sécurité et de confort ;
- développer les services, en organisant l'intermodalité (bus/vélos, train/vélos, etc.), le stationnement des vélos, le guidage des cyclistes, en développant des services de location, et le soutien à la politique des plans de déplacements entreprise (PDE), le développement de la vélo-école ;
- organiser des actions de sensibilisation et d'information (sécurité, plan du réseau, sensibilisation dans le cadre des PDE, etc.).

Il existe un véritable potentiel de développement de l'usage du vélo sur le territoire communautaire qui repose notamment sur la création de liaisons réalistes et la mise en place d'un panel de services.

Le schéma directeur vélo définit un programme d'actions et propose les priorités pour répondre à l'attente des cyclistes et favoriser l'utilisation du vélo à ceux qui « n'osent pas ».

AMÉNAGEMENTS :

- **Équiper les 6 pôles du territoire** d'un réseau cyclable de proximité de 5 km permettant de relier les zones d'habitat et d'emploi et **co-construire des schémas cyclables communaux**.
- **Créer un maillage intercommunal par voies calmes** desservant les pôles générateurs et jalonner ces itinéraires.
- **Définir une charte d'aménagements cyclables communautaire** afin de veiller à une harmonisation des réalisations et de permettre aux communes de s'emparer de ce document.
 - **Niveau 1** : dans les centres-bourg : priorité aux modes actifs/doux - apaisement de la vitesse par des aménagements spécifiques (zone piétonnes, de rencontre, zones 30, double sens cyclables, modification des plans de circulation) en priorité aux abords des établissements scolaires.
 - **Niveau 2** : entre les bourgs - partage de la voirie sur les routes à faible trafic (aménagements mixtes vélo/voiture : route partagée, chaucidou, vélorue et voies vertes).
 - **Niveau 3** : Construire le REV (Réseau Express Vélo) à long terme en fonction des opportunités territoriales > pistes cyclables séparatives et directes.

SERVICES :

- Multiplication des vélos disponibles et adaptés (mise en œuvre de la prime à l'achat de vélo, diversification de la flotte AVAE, prêt de vélos d'occasion pour les étudiants...).
- Apprentissage et remise en selle (développement de la Vélo-école).
- Développement de l'offre de stationnement et des points de réparation.

- Encouragement et développement la logistique à vélo.
- Développement de la pratique de loisirs (outil numérique de cartographie, mise en place de stations de gonflage et de petites réparations).

COMMUNICATION :

- Intégrer le vélo dans la stratégie de communication et au projet de territoire.
- Publier régulièrement sur les réseaux, organiser des évènements
- Accompagner les entreprises et les écoles dans le Défi Mobilités Régional.
- Promouvoir le Forfait Mobilité Durable et les plans de mobilité entreprises (PDE).
- Former en interne : construction d'une culture vélo avec les aménageurs et partenaires.
- Participer de façon active dans les réseaux de collectivités engagées sur la question du vélo.
- Suivre la mise en œuvre du schéma directeur cyclable avec le club vélo avec une communication pédagogique sur les nouveaux aménagements.

AVAÉ :

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a mis en place depuis 2017, un service de location longue durée (1 mois, 3 mois et 1 an) de Vélos à Assistance Électrique (VAE) dont la gestion a été confiée à Saumur Agglobus.

Flotte AVAE : 203 VAE au 1^{er} septembre 2021.
Pour la période de mai à août l'ensemble des vélos sont loués.



203

vélos à assistance électrique AVAÉ
au 1^{er} septembre 2021

53

nouveaux vélos en août 2021

Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++

A PARTIR DU 21 JUIN

NOUVELLE CARTE RECHARGEABLE



4 810

cartes scolaires

690

cartes anonymes

1 ticket

=

2 heures de voyage

TITRES DE TRANSPORTS DÉMATÉRIALISÉS

Dans un souci de modernité et d'amélioration de l'accessibilité, Saumur Agglobus a déployé sur l'ensemble de son réseau un nouveau système de billetterie depuis le 21 juin 2021 : la carte rechargeable à distance de Saumur Agglobus remplace les titres de transport papier et permet d'accéder à de nouveaux services en ligne (suivi du solde des voyages, achat des titres, renouvellement d'abonnement) évitant à l'usager de se déplacer. Les nouvelles cartes sont rechargeables et donc réutilisables.

TARIFICATION SIMPLIFIÉE DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2021

• SIMPLIFIER ET UNIFORMISER LA GRILLE TARIFAIRE

Le même type d'abonnement sera proposé à l'ensemble de la clientèle : hebdomadaire, mensuel ou annuel (sauf pour AVAE : maintien de l'abonnement trimestriel). Pour améliorer la lisibilité de la grille tarifaire, deux catégories de réduction pour les abonnements tout public seront maintenues :

1. - 25 % pour les - de 26 ans et les + de 65 ans ;
2. - 50 % pour les personnes ayant un quotient familial inférieur à 700 €.

Une catégorie de réduction pour les abonnements scolaires est conservée :

1. - 25 % pour les élèves ayant un quotient familial inférieur à 700 €.

• INCITER LES CLIENTS À S'ABONNER PLUS LONGTEMPS

- L'achat de 3 abonnements hebdomadaires consécutifs ouvre la gratuité pour le 4^e.
- L'achat de 9 abonnements mensuels consécutifs ouvre droit aux 3 prochains mois gratuits ;
- A partir de 3 abonnements achetés en simultanément au sein d'une même famille, une réduction de 50 % s'applique sur le moins cher des abonnements.

• INSTAURER UN TARIF POUR LE SUPPORT DE LA BILLETTIQUE

Les usagers peuvent disposer de carte anonyme (support pour télécharger des tickets unitaires ou des carnets de 10 tickets) et de cartes d'abonnement sans contact. L'acquisition de la 1^{ère} carte nominative « abonné » est gratuite. En cas de duplicata, elle est facturée 5 €. La carte anonyme est facturée 1 € et peut être utilisée par plusieurs personnes.

• AUGMENTER LE TEMPS D'UTILISATION D'UN TICKET UNITAIRE À 2H APRÈS L'AVOIR COMPOSTÉ (PRÉCÉDEMMENT VALABLE 1H).

Utilisation de l'abonnement scolaire sur l'ensemble du réseau toute l'année, dans la limite des places disponibles et à l'exception du transport à la demande.

PERSPECTIVES

La mise en place de la billetterie va permettre de suivre la fréquentation des lignes du réseau urbain et périurbain dans la perspective de les faire évoluer. Avec les informations fournies par la validation des titres, il sera possible d'obtenir des données qui permettront d'adapter le réseau.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	+

MAI À VÉLO

Mai à vélo est un collectif d'acteurs nationaux du vélo, soutenu par le Ministère de la Transition écologique et le Ministère des Sports. Ce dernier veut rassembler toutes les actions entreprises localement, sur tout le territoire, pour promouvoir la pratique du vélo, sous toutes ses formes, auprès du plus grand nombre. Cela au travers des événements cyclables, pédagogiques et populaires.

Durant le mois de Mai, des événements ont été organisés sur le territoire de l'Agglomération : des parcours libres touristiques et , des vélos bus sur Saumur pour les salariés, bourses aux vélos, stage d'apprentissage aux vélos dispensé par le Pôle Cyclisme du Saumurois pour les enfants de 5 à 12 ans et un espace documentaire dédié à la thématique vélo dans les médiathèques du Réseau L'imagin'R (Saumur, Montreuil-Bellay et Doué-en-Anjou).

PERSPECTIVES

Mai à vélo 2022 : préparation des actions en cours.



Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+



CULTURE

ACTIONS DE MÉDIATION CULTURELLE

ACTIONS SUR LE VOLET TECHNIQUE :

- Remplacement progressif d'appareils électriques fonctionnant sur piles (émetteurs, micros) par des appareils fonctionnant sur accumulateurs.
- Via la mise en place d'un Programme Pluriannuel d'investissement, remplacement progressif du parc de projecteurs scéniques à lampe par des projecteurs à LED, soit 6 fois moins de consommations électrique, une maintenance facilitée et une absence de consommables.
- Développement de la Gestion Technique du Bâtiment (GTB) au sein du Dôme, visant à l'optimisation des consommations énergétiques : arrêts programmés des centrales d'air, installation de sondes de température, planification minutieuse des éclairages et temps de chauffe en fonction de l'activité...
- Remplacement des ampoules halogènes par des ampoules LED dans les espaces.

ACTIONS PORTÉES DANS LE DOMAINE DE LA MÉDIATION CULTURELLE :

1. Dématérialisation des inscriptions à l'offre culturelle destinée aux publics scolaires (catalogues en ligne et formulaire en ligne).
2. En billetterie, mise en place d'un « Tarif solidaire » à destination des publics issus des centres sociaux et des associations d'insertion et de médiation.
3. En 2021, accueil d'un projet étudiant porté par l'Université Catholique de l'Ouest sur le recensement des outils d'accès au spectacle pour les publics en situation de Handicap. Plus largement, la question de l'accessibilité aux lieux culturels et à l'offre est une dimension forte.



4

actions ciblées
sur le volet technique



3

actions ciblées
de médiation culturelle

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+++
Modes de production et de consommation responsables	



8 800

usagers dans les 3 médiathèques
et les 20 bibliothèques municipales
associées au réseau



255 252

prêts par an



45 000

documents/an transitent
par la navette
et 14 000 km parcourus

MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE NAVETTE ÉCO-RESPONSABLE

Un véhicule navette dépose les réservations en ligne, les retours de documents et les outils d'actions culturelles dans les bibliothèques de proximité réparties sur tout le territoire évitant ainsi aux usagers et bibliothécaires de nombreux trajets. Le véhicule navette est doté d'une motorisation hybride GNV/essence et effectue 14 000 km par an en faisant transiter quelques 45 000 documents chaque année.



PERSPECTIVES

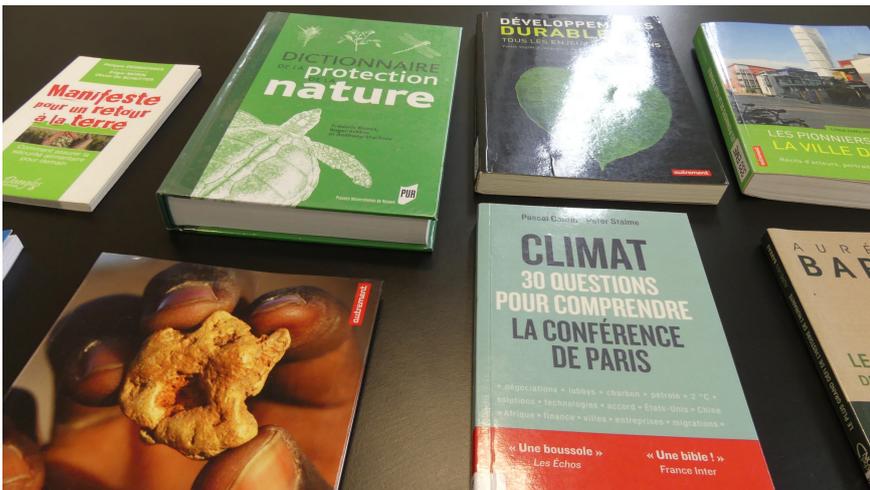
Extension du service de navette à 10 autres bibliothèques d'ici 2024 (Vivy, Allonnes, Brain-sur-Allonnes, Villebernier, Souzay-Champigny, Varennes-sur-Loire, Rou-Marson, Chacé, Varrains, St-Cyr-en-Bourg, Turquant, Fontevraud-l'Abbaye, Courchamps, Brézé, St-Clément-des-Levées, Le Vaudelnay, Vernantes, Louerre, Vernoi-le-Fourrier et Le Puy-Notre-Dame)

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++

FONDS DE DOCUMENTS CONSACRÉ AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des enjeux de la transition écologique à l'étude de la biodiversité en passant par l'éco-construction et le jardin bio, le réseau des bibliothèques l'imagin'R propose un fonds de plus de 500 documents (livres, DVD...) sur la thématique du développement durable.

Avec le concours de l'ESTHUA d'Angers (premier centre européen d'enseignement supérieur dans le domaine du tourisme), la médiathèque de Saumur dispose d'un fonds spécialisé dans le domaine de l'éco-tourisme pour les étudiants présents sur le campus de Saumur.



PERSPECTIVES

Actualisation régulière du fonds de document lié au développement durable notamment par le biais d'une dotation de l'ESTHUA.



500

documents
sur le développement durable



400

étudiants UFR en tourisme
et hôtellerie (Esthua)

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	



4 000

documents retirés des collections des médiathèques et bibliothèques par an

1 400

documents vendus lors de la braderie annuelle

600

documents donnés à des associations

ASSURER UNE SECONDE VIE AUX LIVRES ET AUTRES DOCUMENTS CULTURELS

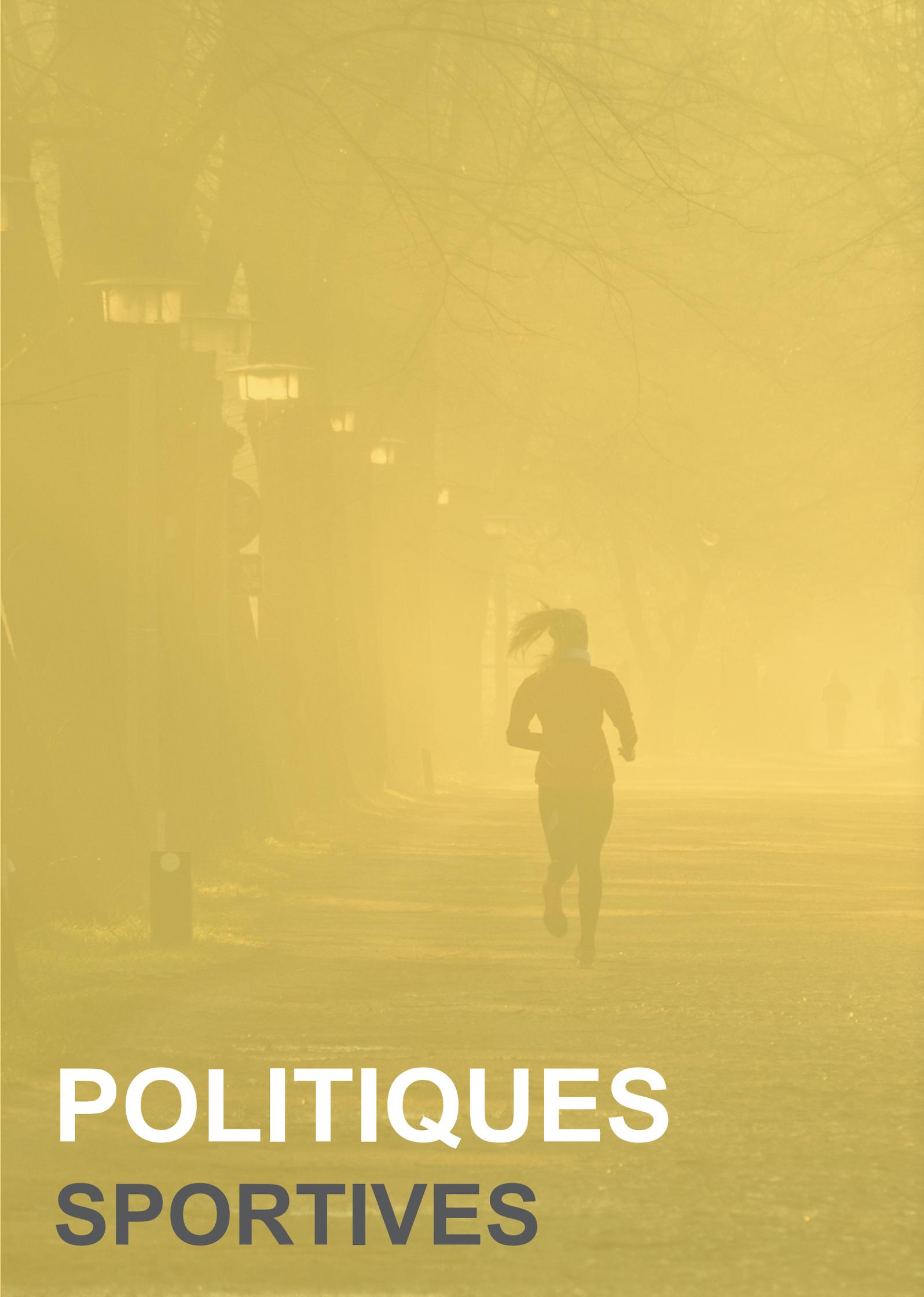
Le réseau des bibliothèques acquiert quelque 4 000 documents chaque année. Pour éviter aux bibliothèques des problèmes de réorganisation ou d'encombrement et pour assurer la mise en valeur de collections actualisées, le service supervise chaque année le retrait de prêt du même nombre de documents (4 000) des rayons des différents équipements. Afin de favoriser l'économie circulaire du livre, des braderies et dons aux associations sont programmés pour donner une seconde vie à ces documents. Un système de conservation partagé entre bibliothèque existe au niveau régional pour les documents périodiques.



PERSPECTIVES

Reconduction annuelle d'une braderie dans les médiathèques communautaires et de plusieurs autres actions du même type dans les bibliothèques municipales associées au réseau.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++



POLITIQUES SPORTIVES



59%

des agents de l'Agglomération ont participé à l'activité du moi(s) depuis 2017

50 000 €

de budget de fonctionnement destiné au Sport Santé 2021

PROJET SPORT SANTÉ

Depuis 2017, des actions « sport santé » sont mises en place sur le territoire et sont reconduites pour 2021 avec :

« L'ACTIVITÉ DU MOI(S) »

Des activités physiques et sportives sont proposées aux 250 agents de l'Agglomération une fois par mois sur la pause méridienne. Ces actions permettent de sensibiliser les collaborateurs autour des bienfaits de la pratique d'activités physiques. En raison de la crise sanitaire, seule deux activités ont été proposées aux agents :

- 15 septembre 2020 : Cuisses Abdos Fessiers (CAF) – 12 agents présents
- 15 octobre 2020 : aquabike – 6 agents présents

APPEL À PROJET « DONNE DU SPORT À TON CORPS »

Pour accompagner les clubs sportifs du territoire, l'Agglomération a relancé un appel à projet « Donne du Sport à ton Corps » pour l'année 2021. L'objectif de ce dispositif est de soutenir des projets valorisant la mise en place d'un nouveau créneau en lien avec le sport santé.

Quatre clubs ont été retenus : Réveil Vernantais Tennis de Table (Ping Santé), Saumur Natation (Nagez forme santé), Saumur Volley-Ball (Soft Volley), Club d'Athlétisme du Pays Saumurois (Gym'poussette, Marche Nordique).



STATION TRAIL « SAUMUR VAL DE LOIRE » (CRÉATION EN 2019)



Création de 12 parcours trail sur le territoire et de 4 ateliers spécifiques :

- 4 parcours VERT (< 10 km)
- 4 parcours BLEU (entre 10 et 20 km)
- 3 parcours ROUGE (entre 20 et 45 km)
- 1 parcours NOIR (> 45 km)

Création d'un site internet :

<https://stationdetrail.com/fr/stations/saumur>

Création d'une application smartphone

Communication dans revues spécialisées et sur divers salons du trail

Les parcours ont été entièrement balisés par les agents de l'Agglomération entre octobre et décembre 2020 et l'inauguration des panneaux de départ a eu lieu le jeudi 20 mai 2021.

UNE NOUVELLE DIMENSION DU SPORT SANTÉ SUR LE TERRITOIRE

En janvier 2020, une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et le Centre Hospitalier de Saumur avait été signée, pour permettre aux patients souffrant d'Affections de Longue Durée (ALD) de bénéficier d'un programme d'activités physiques et sportives adaptées.



Ce dispositif de « **Sport sur Ordonnance** » a repris en septembre 2021.

Les élus du territoire souhaitent proposer aux bénéficiaires du territoire, inscrits sur l'une des ALD citées ci-dessous, 4 domaines d'activités physiques (activité aquatique, activité fitness, activité de renforcement, activité athlétique) sur une session gratuite de 10 séances (environ 3 mois) renouvelable une seconde fois :

- Adultes souffrant des pathologies suivantes : oncologie (cancer du sein et pelvien), diabète de type 2, pathologies cardiovasculaires et coronariennes
- Enfants souffrant des pathologies suivantes : obésité infantile et oncologie pédiatrique

En parallèle de ces actions, un colloque a eu lieu le samedi 23 octobre 2021 portant sur la thématique « **la résilience par le sport** » avec comme intervenants, Marie-Amélie Le Fur (médaillée paralympique), Laurent Luyat (journaliste sportif), André Pisani (psychologue et conférencier TOP, Technique d'Optimisation du Potentiel) et David Charrier (polytraumatisé ayant relevé un défi sportif).

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	+++
Modes de production et de consommation responsables	



RESSOURCES HUMAINES

DÉPLOIEMENT DU TÉLÉTRAVAIL DANS LES SERVICES COMMUNAUTAIRES



Le télétravail mis en place quelques mois avant la période de COVID19 de manière expérimentale, a été remplacé pour les agents administratifs de l'Agglomération par une période de « travail à distance » sur la totalité des temps de travail.

Les outils expérimentaux prévus pour la mise en place progressive du télétravail ont été rapidement déployés partout et pour tous.

La proposition de prolonger la période d'expérimentation jusqu'à l'automne 2020 a permis de faire le point avec les nouveaux élus de l'Agglomération et de construire avec eux l'avenir de ce mode de travail dans la collectivité.

Début 2021, après le bilan de cette période expérimentale, la décision d'instaurer de manière pérenne ce mode de travail est aujourd'hui indiquée dans les fiches de postes lors des recrutements de nouveaux agents.

A la rentrée de septembre 2021, 84 agents de la CASVL (soit près d'un tiers des effectifs) issus de toutes les Directions ont demandé à télétravailler à raison de 2 à 8 jours par mois.

La mise en place pérenne du télétravail a débuté au 1^{er} septembre 2021.



**2 à 8
jours**

de télétravail par mois par agent

84

agents télétravailleurs

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	



200 €

versés par an aux agents
bénéficiant du
forfait mobilité durable

MISE EN PLACE DU « FORFAIT MOBILITÉ DURABLE » EN 2021 AU BÉNÉFICE DES AGENTS UTILISANT UN CYCLE OU LE COVOITURAGE

L'Agglomération souhaite favoriser l'usage des déplacements alternatifs et durables pour les trajets domicile-travail de ses agents.

Le décret instituant cette possibilité dans la Fonction Publique Territoriale étant paru le 9 décembre 2020, les membres du Comité Technique ont émis un avis favorable à l'instauration du « Forfait Mobilité Durable » le 2 février 2021. Celui-ci a ensuite été soumis à l'approbation du Conseil communautaire le 4 février 2021 selon les modalités ci-dessous :

Tous les agents effectuant leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail avec leur cycle, leur Vélo à Assistance Électrique personnel ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage, bénéficient du remboursement de leurs frais engagés.

Pour en bénéficier l'agent doit se déplacer pendant un **nombre minimal de 100 jours sur une année civile**. Ce nombre minimal de jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.

Les déclarations sur l'honneur pour 2021 ne se feront qu'en fin d'année au regard du nombre total de jours où l'agent a utilisé les déplacements doux sur l'année. Aucun forfait n'a donc été versé pour le moment.



PERSPECTIVES

Un bilan au bout d'un an d'application sera réalisé.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	

MATÉRIEL DE PROTECTION DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE

La Communauté d'Agglomération a fait le choix pour se fournir en matériel de protection de ses agents contre le COVID 19, d'opter pour des fournisseurs locaux afin de limiter le transport et de favoriser l'emploi local.



Elle a notamment acquis :

- des masques tissus auprès de l'ISTA (Insertion Sociale par le Travail Adapté) basée à Neuillé
- du gel hydro-alcoolique fabriqué par la société Vegextra basée à Montreuil-Bellay
- des distributeurs de gel à pédale auprès d'un fabricant (Atelier Huet) installée à Gennes-Val-de-Loire
- des protections type « plexiglas » auprès de l'imprimerie Val de Loire de Saumur
- des visières de protection pour les agents auprès de l'entreprise Jean Bal basée à Longué-Jumelles

PERSPECTIVES

Poursuite de ces achats avec ces fournisseurs tant que perdure la crise sanitaire.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	+



1 150

masques tissus lavables 50 fois



100 L

de gel acquis

24

distributeurs de gel

12

protections type plexiglas

100

visières acquises

A close-up photograph of a person's hand reaching into a filing cabinet drawer. The hand is positioned over a stack of papers, with fingers slightly spread. The background shows other drawers of the cabinet, creating a sense of depth. The entire image is overlaid with a semi-transparent green filter. The text is positioned in the lower-left quadrant of the image.

ADMINISTRATION ET MOYENS GÉNÉRAUX

PANNEAU D’AFFICHAGE NUMÉRIQUE

Un panneau d’affichage numérique a été installé à l’entrée du siège de l’Agglomération Saumur Val de Loire. Il permet de remplacer les panneaux utilisés avec affichage papier à l’arrière du bâtiment.

Cela permet de ne plus éditer l’ensemble des documents précédemment affichés, à savoir les comptes-rendus de Bureau et Conseil, les arrêtés et décisions du Président, les compte-rendus d’analyse d’eau...

Par ailleurs, il y a un gain de temps non négligeable pour l’agent de l’accueil qui n’a plus à imprimer les documents et à les afficher.



267

pages n’ont pas été imprimées pour affichage depuis janvier 2021

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+

DÉMARCHE DE GESTION DES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES

- 5 To
(5 000 Gigaoctets)

de données sur les serveurs
(données inutiles ou obsolètes,
doublons, brouillons...)

- Sensibilisation des agents à la gestion de l'information numérique.
- État des lieux des arborescences et amélioration des plans de classement informatiques
- Application de règles partagées de nommage des fichiers
- Accompagnement au changement

AVANT UN PLAN DE CLASSEMENT

000BUREAU_PORTABLE	REUNIONS_DIRECTIONS
2012_D4H	SAUMUR_ANJOU_HISTOIRE
2016_06_Crue_Loire	SAUMUR_VALDES_OIRE_SAUMUR_AIGLLO
2016_D4H	SCHEMA_DIRECTEUR_INFORMATIQUE
2017_Tour_Avenir	SERVICE DES ARCHIVES
2018_Anjou_Velo_Vintage	SERVICES_VISITES
2018_JanvierCOQ_CCI	SITE_INTERNET_SVL
2018_LOIRE	STATISTIQUES
ADHESION	TABLEAU_DE_SECTION
AEDIA	TENUE DES REGISTRES
ARCHIVAGE ELECTRONIQUE	VERSEMENTS_INVENTAIRES
ARCHIVAGE CLASSEMENT	10ans_liret_les_rendez-vous_de_l_histoire.pdf
ARCHIVES_COMMUNALES	2007_AM_NANTES_Quartiers_8_vos_Memoires.pdf
ARCHIVES_COMMUNAUTAIRES_INTERCOMMUNALITE	2008_10e anniv delegations vice-presidents.pdf
ARCHIVES_PRIVES	2011-06-28 Trésor Duc d'Anjou.pdf
BIBLIOGRAPHIE	AMS_Note_memo_juin2012.doc
BIBLIOTHEQUE_DU_SERVICE	CADASTRE_et_GENEALOGIE.doc
COMMUNICATION	CASLD_Documentation_Plan_de_classement.doc
CONSERVATION	CASLD_Tourismeoscope_CA_2005.pdf
CORRESPONDANCE	Charte_Environnement_iggle_saumur.pdf
DELIBERATIONS	Charte_Internet_Ville_et_CCA5_depuis_Janvier_2007.doc
DEMATERIALISATION_COURRIER	Code_de_deontologie_des_Archivistes_CIA.doc
DOCUMENTATION	colloque_10e_patinemoire_de_l'equitation_francaise.pdf
ELIMINATIONS	Decret_n_2011_1662_du_23_novembre_2011_ASSISTANTS_TERRITORIAUX.et
Enquete_parc_jardins	deliberation 2008-07 DC 17 avril 2008 - delegation pouvoirs_Conseil_Bureau_President.pdf
ENTREES	DOC_VILLE_Bibliothèque.doc
FORMATION_CONCOURS	Documentation_Retrocession_Ville.doc
ORDRES_DE_MISSION	Fiche individuelle de Jules Joseph BONNOT.doc
MALEOGRAPHIE	Guide_du_SEM_Documentation_francaise.pdf
PERSO	Historique des principaux bâtiments communaux.doc
prote	INTERCOMMUNALITE_plan_de_classement_dossiers_documentaires.doc
RECOLEMENT	Maison_Histoire_France_avant_pnjty.pdf
REFONTE ARBORESCENCE	mai 2012 - Note AJCF calendrier de mise en oeuvre du volet intercommunal de la reforme territoriale.pdf
REGLEMENTATION	paico_1_presentation_session1.pdf
	Promuseum.pdf
	RAA_Cadre_reglementaire.doc
	Revue de presse electronique1.htm
	Revue de presse electronique2.htm

APRÈS UN PLAN DE CLASSEMENT

ARCHIVAGE ELECTRONIQUE
CASVL
FONDS
NUMERISATION
REGLEMENTATION
SALLE LECTURE
SERVICE

PERSPECTIVES

Mettre en place des formations régulières pour les agents sur la gestion de l'information numérique et les usages du numérique afin de rationaliser l'utilisation, la production et le stockage des données sur les serveurs et les applications-métiers (en partenariat avec le SSI).

Proposer annuellement des séances de « ménage des serveurs » aux agents, afin de prévenir la surcharge des serveurs et limiter la consommation d'énergie nécessaire pour les faire fonctionner.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+

VALORISATION DES SUPPORTS « PAPIER ET ÉLECTRONIQUE » DÉTRUITS DANS LE CADRE DES ÉLIMINATIONS RÉGLEMENTAIRES D'ARCHIVES PUBLIQUES

SUPPORT PAPIER :

Chaque année le service des Archives communautaires procède à l'élimination réglementaire d'archives publiques.

La destruction physique des documents doit être effectuée de manière irréversible et confidentielle, par incinération, broyage ou déchiquetage ; c'est pourquoi elle est réalisée par une société spécialisée dans le traitement des déchets qui délivre, à l'issue de l'opération de traitement, un certificat de destruction et procède à la valorisation des matières détruites.

SUPPORTS ÉLECTRONIQUES :

Le service des Archives communautaires a procédé cette année à l'élimination réglementaire d'archives publiques stockées sur supports électroniques (disques durs, clé USB, cédéroms, etc.).

Au même titre que les « documents papiers », les données doivent être détruites de manière sécurisée. Alors que pour les documents papiers, le contenu est éliminé à la destruction du support, ce n'est pas le cas pour les données stockées sur supports électroniques.

La destruction des supports et de leur contenu est assurée par une société spécialisée qui utilise un procédé garantissant la destruction complète des plateaux, mécanismes et composants électroniques, rendant les données irrécupérables. Un certificat de destruction est délivré à la collectivité et les résidus de broyage sont valorisés.

Afin d'optimiser cette action, le service a demandé au service des Systèmes d'information de recenser les DEEE (Déchets d'équipement électrique et électronique) stockés dans leurs locaux pour qu'ils soient détruits dans les mêmes conditions de sécurité et dans le même souci de préservation de l'environnement.

PERSPECTIVES

L'élimination réglementaire des archives sur support papier est une procédure annuelle menée par le service ; par conséquent, l'action de valorisation est réalisée tous les ans et gratuitement auprès d'une société spécialisée (apport volontaire par collectivité).

Pour l'élimination des archives sur support électronique, la volonté du service est de réaliser une opération de destruction tous les 3 à 5 ans, en fonction des volumes concernés et en fonction de l'évolution de la réglementation.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	



1,5 T

de papier valorisée par an.

40 m

de linéaires d'archives éliminés
par an environ ainsi valorisés
en papier recyclé

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021



Rédaction

Services de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Coordination

Service environnement

dege.environnement@agglo-saumur.fr

Réalisation

Service communication

l.creuxlebois@ville-saumur.fr

s.allory@agglo-saumur.fr